MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

COMMUNE DE RICHELIEU
MAIRIE
1 Place du marché
37 120 RICHELIEU

Tél. : 02 47 58 10 13 Courriel : dgs@ville-richelieu.fr



MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN PARCOURS TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL

Cahier des charges

DISPOSITIONS GENERALES

L'œuvre du Cardinal de Richelieu, c'est aussi le dessein de la ville qui porte son nom. Ce joyau d'urbanisme du XVIIème siècle constitue par son caractère unique un site patrimonial exceptionnel et incontournable aux portes de la Touraine et du Val de Loire.

Régularité et symétrie caractérisent cette ville nouvelle, entourée de remparts et de douves, et accessible par trois portes monumentales. Avec sa rue bordée de 28 hôtels particuliers, ses halles aux dimensions impressionnantes, sa somptueuse église Notre-Dame, et son parc en font à la fois un lieu chargé d'histoire et un site patrimonial remarquablement conservé.

Depuis le 17 décembre 2021, la ville de Richelieu est homologuée « Petite Cité de Caractère ». L'obtention de ce label est à la fois une reconnaissance du travail engagé depuis plusieurs années pour la restauration et la valorisation du patrimoine de la ville mais aussi un encouragement à poursuivre le développement de la dimension patrimoniale et culturelle de la ville afin de renforcer sa notoriété parmi les sites touristiques de la Touraine et du Val de Loire.

Dans le cadre des recommandations formulées par la commission d'homologation de « Petites Cités de Caractères », la nécessité de définir un parcours de découverte a été identifiée afin de proposer aux visiteurs une meilleure compréhension historique, urbaine et architecturale de la ville de Richelieu.

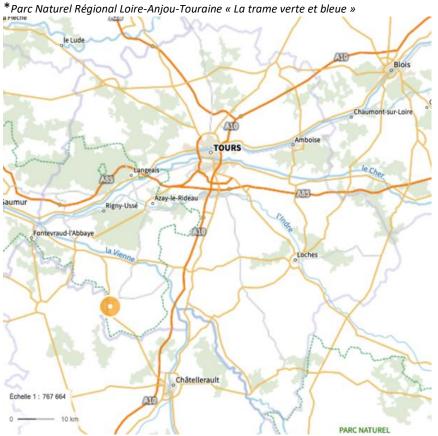
Par ce projet, la ville de Richelieu souhaite :

- valoriser le patrimoine dans sa diversité et sa pluralité et permettre ainsi une meilleure compréhension historique de notre ville ;
- mettre la ville en lecture pour les visiteurs ;
- proposer des outils d'information et d'orientation lisibles et harmonieux, pour faciliter la déambulation des visiteurs au sein de notre ville ;
- laisser au visiteur la possibilité de moduler sa durée de visite ;
- inviter les touristes à visiter l'Espace Richelieu et à découvrir la ville de manière plus approfondie :
- travailler l'ensemble dans une parfaite cohérence de sens et d'image;
- étendre la visite au-delà des axes principaux et inciter à la déambulation
- Donner envie aux habitants de regarder leur ville autrement.

Article 1. Contexte

1.1 Contexte géographique et paysager : une commune du sud du département, au cœur d'une vaste plaine lumineuse, le Richelais

La commune de Richelieu est située au sud du département d'Indre-et-Loire (37), à 60 km de Tours et à 31 km de Châtellerault, au sud de la vallée de la Vienne. « Le paysage du Richelais est ondulé et marqué par les grandes cultures et les boisements dispersés. Territoire charnière entre la Touraine et le Poitou, il commence à l'Est de la forêt de Fontevraud, est limité, au Nord, par la vallée de la Vienne et s'ouvre, au Sud vers les plaines du Loudunais. Autant d'influences observables dans l'architecture et dans l'occupation du sol. »*



Localisation de la ville de Richelieu sur la carte IGN – Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte

Le Pays du Richelais est une grande plaine lumineuse ponctuée de buttes arrondies, aux horizons lointains, formés par les plis légers du relief. Les villages s'insèrent souvent en piémont ou parfois sur une butte comme Faye-la-Vineuse, leurs silhouettes caractéristiques d'habitat groupé autour du clocher sont visibles de loin, dans ce paysage ouvert, occupé majoritairement par de grandes cultures intensives.

Commune de 1787 habitants en 2015, la ville de Richelieu est peu visible depuis les plateaux qui l'entourent, car elle est située en point bas dans un relief peu marqué (l'amplitude altimétrique est faible, elle va de 50 m au Nord-Est à 120 m à l'Est).

Limitée au Sud et à l'Est par le parc et la forêt, la ville s'est développée au Nord et à l'Ouest.

- « La qualité des sols a déterminé l'occupation du territoire :
- Sur les sols bruns calcaires riches et fertiles se sont développées les cultures céréalières
- La forêt de Richelieu quelques prairies et l'étang au sud de la ville se sont développés sur les sols alluviaux aux tendances humides où l'on trouve des cours d'eau temporaires.

Plusieurs départementales se rejoignent à Richelieu : la D 749 contourne la ville le long des douves à l'Ouest, la D 61 trace une longue ligne droite sur les terres agricoles, tandis que sur les bordures de la D757, le tissu urbain s'est étalé (commune de Chaveignes). »*



Source: https://www.geoportail.gouv.fr/carte

1. 2 Contexte urbain

a) Une cité aux formes géométriques

Conçue par le Cardinal de Richelieu entre 1631 et 1642, elle est considérée comme l'une des premières villes nouvelles de France et est emblématique du XVIIème siècle.

« La ville de Richelieu présente une structure très particulière, très ordonnée, avec une architecture classique, marquée par la Renaissance. Le plan de la ville parfaitement symétrique, son organisation, la répartition du bâti et des fonctions, le réseau viaire, les rapports de hiérarchie entre les différents éléments constitutifs de la trame urbaine ont été pensés en amont, dans ce qui est l'un des premiers plans d'urbanisme à l'échelle d'une ville de France » *

La ville se développe dans un rectangle de 620 mètres de long par 390 mètres de large, ceint de murailles et de douves, elles n'ont pas de fonctions défensives mais servent de cadre, de limite au cœur historique. Ce rectangle suit un plan orthogonal dessiné par Nicolas Tassin en 1634 et le rapport longueur/largeur est aux proportions du nombre d'or. On constate également un rapport de proportion à l'échelle de l'ensemble ville/château, l'ensemble avait une dimension de 1200 mètres de long sur 390 mètres de large, soit un rapport du simple au triple, un des rapports idéaux des aires allongées définies par Vitruve.

^{*} Source : Centre de Recherches Appliquées au Paysage et d'Aide aux Usagers et aux Décideurs – Pays de Richelieu, tome 1 – École nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois



Photo aérienne de la ville et du parc – Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte

b) Des dessertes qui permettent un stationnement en périphérie du cœur ancien

La commune se situe à l'intersection de deux grands axes. Le premier, du Nord au Sud, relie Chinon à Châtellerault, le second, d'Est en Ouest, relie Tours à Loudun.

« Pour l'axe nord-sud, la traversée de la ville n'est pas nécessaire. Autour de ces axes principaux se greffent des axes de desserte locale et l'on peut constater différents ensembles bâtis le long de ces axes :

Le centre bourg, les entrées de ville, les sorties de la ville caractérisées par un bâti mixte, les quartiers résidentiels. »*

Les lignes droites se croisant selon un plan orthogonal, on observe très peu de coupures visuelles, le piéton peut embrasser d'un regard la profondeur de la ville.

^{*} Source : Centre de Recherches Appliquées au Paysage et d'aide aux Usagers et aux Décideurs – Pays de Richelieu, tome 1 – École nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois



Plan IGN de la ville et du parc - Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

1.3 Contexte réglementaire

Périmètre Monuments historiques :

La ville intra-muros, les Quinconces, les abords et le Parc sont protégés en SPR (Site Patrimonial Remarquable).

L'installation d'un mobilier urbain et d'œuvre d'art doit donc recueillir l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Le prestataire devra donc constituer le dossier administratif et technique pour la dépose d'un dossier de demande de déclaration préalable auprès de la Mairie.

Conformément à l'article R. 421-25 du Code de l'urbanisme, une déclaration préalable est nécessaire pour l'installation de mobilier urbain et d'œuvre d'art en secteur SPR.



Localisation des périmètres de protection au titre des monuments historiques.

Légende :

Immeubles classés ou inscrits – Indre-et-Loire (37) – DRAC Centre-Val de Loire en date du 2021/01/18

Sites classés ou inscrits - Indre-et-Loire (37) - UDAP 37 en date du 2022/10/12



Sites patrimoniaux remarquables (AC4) — Indre-et-Loire (37) — DRAC Centre-Val de Loire en date du 2022/06/23



Protection au titre des abords de Monuments historiques – DRAC Centre-Val de Loire en date du 2021/04/06



Source: http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Au vu du caractère patrimonial de l'ensemble du site et des protections, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera indispensable au bon déroulement du projet. Le maître d'œuvre devra le rencontrer au préalable au moment des études préliminaires.

Chaque rendu d'élément de mission tel que défini à l'article 4 du cahier des charges devra faire l'objet d'une validation du COPIL, de l'équipe municipal et de l'ABF.

PNR

La commune fait partie du PNR de Loire Anjou Touraine. Le maître d'œuvre devra prendre en compte leurs recommandations éventuelles.

ZNIEFF:

La zone concernée par la ZNIEF est le parc de Richelieu.

Aucune restriction ni règlementation n'entravent un aménagement d'un point de vue légal, l'intérêt est d'abord scientifique.

Trame verte et bleue : Le parc de Richelieu est considéré comme étant une réserve écologique au sein du réseau de trame verte et bleue car c'est un habitat intéressant pour de nombreuses espèces.

PPRI

La commune n'est pas concernée par le PPRI du Val de Vienne mais il existe un risque répertorié d'inondation.

Risque retrait et gonflement d'argile : Oui

Risque sismique : modéré Risque lié aux termites : fort

Parc de Richelieu:

Le parc est la propriété de la Chancellerie des Universités de Paris. Le maitre d'œuvre pourra proposer une variante du parcours à l'intérieur du parc. Celle-ci devra être soumise à l'approbation de la Chancellerie des Universités de Paris.

PLUi:

La commune dispose d'un PLUi. Le maitre d'œuvre devra respecter les prescriptions du PLUi et notamment sur la partie des matériaux et couleurs pour les mobiliers.

PSMV:

La commune de Richelieu dispose d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Le maitre d'œuvre devra en tenir compte.

Autres documents à prendre en compte :

- Règlement de la signalisation d'information locale (SIL) du département 37 ;
- Schéma directeur de jalonnement départemental du 20 septembre 2006;
- Règlement départemental de la signalisation touristique du 14 décembre 2006;
- Règlement départemental de la voirie du 20 juin 2014 ;
- Dossier d'Organisation de la Signalisation (DOS) du 15 mars 2013 ;
- Guide technique CERTU de la Signalisation d'Information Locale de novembre 2006.

La commune mettra à disposition tous les documents nécessaires à la réalisation de la mission.

Article 2 : Enjeux touristiques, paysagers et pédagogiques

<u>Public visé :</u>

Ce parcours didactique s'adressera, à travers différents niveaux de lecture, aussi bien aux enfants qu'à leurs parents, et permettra aux visiteurs, de flâner et de s'attarder et de découvrir les richesses patrimoniales de cette ville unique. Le parcours sera libre mais aussi guidé par un livret d'accompagnement bilingue mis à disposition dans plusieurs lieux de la ville (Office de Tourisme, mairie, commerces...).

Le parcours d'interprétation sera accessible au grand public, locaux et touristes. Il sera adapté aux personnes à mobilité réduite (handicap moteur) ou avec un handicap mental, auditif et visuel.

Une attention particulière sera portée au jeune public (8-12 ans) qui visitera la ville dans un cadre scolaire ou en famille.

Enjeux définis pour le parcours :

=> d'insertion paysagère

- Prévoir une insertion dans ce paysage urbain d'une grande valeur patrimoniale, qui plonge d'emblée le visiteur dans le XVII ème siècle. Les supports devront rester sobres et discrets, et une grande attention devra être apportée aux matériaux, aux couleurs et aux formes afin de respecter/retranscrire l'esprit des lieux tout en intégrant aussi les contraintes réglementaires propres à la ville
- Uniformiser/harmoniser le mobilier. Si le mobilier est trop hétéroclite, il ne participera pas à donner une image positive du site
- Nota : un projet de réalisation d'un plan cavalier en cours pourra être utilisé dans les supports
- Un mobilier tels que des panneaux et éventuellement des bancs sera proposé et dessiné par la maitrise d'œuvre, selon la pertinence du lieu.
- Une prise en compte des contraintes techniques et de la gestion des écoulements des eaux pluviales;
- La mise en accessibilité des cheminements et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite sur les lieux du projet

=> touristiques :

- Inciter le visiteur à découvrir une pluralité de points d'intérêt (places, douves, parc...) permettant d'allonger son temps de présence dans la ville.

- Complémentarité dans les contenus (parcours religieux, patrimonial, paysager...) et dans les médiations, des supports in situ et du complément numérique (fonctionnant par exemple avec un QR code).
- Faire preuve d'inventivité pour des endroits du parcours plus difficiles à animer comme la grande rue, où chaque hôtel particulier est différent, avec une cour différente. Aujourd'hui l'ensemble peut sembler long à parcourir.

=> de compréhension du site/pédagogique :

- Rendre compte de la singularité de la ville de Richelieu, révéler cette atmosphère qui lui est propre, de manière cohérente et lisible
- Proposer une immersion dans la ville, faire comprendre la cohérence de la construction de la ville avec l'implantation du château, faire comprendre que c'était un plan de ville nouvelle exnihilo, les 6 portes d'origine, l'implantation du château.

VILLE DE RICHELIEU | p. 8

 Pour le parc, plusieurs thèmes pourront être développés, (hydraulique, botanique, historique/paysager...).

Article 3 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la création d'un parcours touristique et patrimonial.

La mission vise dans un premier temps à définir les parcours ainsi que les médiations, puis dans un second temps, d'en assurer la maitrise d'œuvre.

1/ Définition du parcours et de la médiation (études préliminaires

En étroite concertation avec le Maître d'Ouvrage et avec l'Architecte des Bâtiments de France, la prestation comprend :

La définition géographique d'un parcours touristique (dans la ville et dans le parc), entremêlant des points d'intérêts historiques et architecturaux.

Conception du parcours :

- La ville souhaite que le maitre d'œuvre propose une boucle qui lui paraîtrait pertinente comprenant différents lieux d'intérêt dans la ville (décrit en annexe). Des variantes pourront être proposées avec des circuits de parcours aux temps différents. Une variante devra proposer d'emmener le visiteur dans le parc.
- La maitrise d'œuvre pourra proposer dans son diagnostic le ou les parcours qui lui sembleront pertinents d'après ses études préliminaires. La maitrise d'œuvre devra étudier dans son diagnostic, les départs de parcours les plus pertinents par rapport aux dessertes et aux stationnements en prenant en compte le caractère théâtral de la ville, les grands axes en ligne droite qui créent des perspectives sur toute la longueur de la ville.
- La proposition devra intégrer le parcours d'art contemporain de l'artiste-sculpteur tourangeau Michel AUDIARD. L'artiste a imaginé la mise en place d'un parcours autour des chats du Cardinal. En effet, ce dernier possédait 14 chats qu'il affectionnait tout particulièrement.
 - A 14 lieux remarquables de la ville seront associés 14 chats uniques, chacun permettant aux visiteurs de s'acculturer à l'histoire de la ville, de son Cardinal et autres anecdotes. Y sera également associée une histoire succincte du chat représenté. Les derniers seront matérialisés sous forme de sculpture dont les matériaux et les couleurs, seront conçus pour s'intégrer parfaitement dans le patrimoine de la ville alliant ainsi l'histoire avec une approche plus contemporaine.
- En annexe du CCTP, les parcours pressentis par la commune sont donnés à titre indicatif, l'équipe de MOE étudiera un voire plusieurs scénarios lors des études préliminaires. La pertinence de deux boucles est aussi à étudier.
- A partir des éléments fournis par la Mairie de Richelieu, ce parcours s'inspirera du concept de Freeman Tilden: « L'interprétation du patrimoine est une activité éducative qui vise à révéler des significations et des relations grâce à l'utilisation d'objets originaux, par l'expérience personnelle, et par les médias illustratifs, plutôt que de simplement de communiquer des informations factuelles. » Citation de F.

Tilden source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Interpr%C3%A9tation du patrimoine, prenant aussi en considération les contraintes réglementaires propres à la ville ;

- Conception d'une signalétique jalonnant le parcours, concernant tant les points d'intérêt historiques et architecturaux, que les sculptures de chats. Celle-ci comprendra la conception des panneaux, le balisage et/ou le marquage au sol. Les panneaux pourront comporter une brève médiation (celle-ci étant complétée par une information additionnelle sur support numérique, via par exemple des QR Codes), balisage ou marquage au sol (via par exemple des pattes de chat...). La localisation de ces différents éléments devra être précisément définie. Il sera apporté un soin particulier à la forme des supports d'interprétation : attractifs et originaux, ils s'inspireront de la charte graphique de la ville, dans le respect de l'esprit du site. Le style retenu servira d'ailleurs de référence à la refonte de la signalétique urbaine, prévue également par la Mairie dans le futur.
- Conception d'un livret d'accompagnement à la visite (français-anglais par un traducteur professionnel)
- Définition des contenus (textes, plans, dessins, photos, animation numérique, audio...) à partir des éléments fournis par la Mairie de Richelieu et par l'artiste Michel Audiard. En prolongement des panneaux d'information touristique présents sur la voie publique, ces contenus devront figurer sur :
 - o un livret d'accompagnement à la visite,
 - o un support de visite ludique à destination du jeune public,
 - o un dispositif numérique de médiation.
- Traduction des textes en anglais par un traducteur professionnel;
- Cession des droits d'utilisation des images et du graphisme ;

Le prestataire devra s'assurer de la pertinence des lieux préalablement retenus, et de la faisabilité au regard des contraintes règlementaires. Le cas échéant, le prestataire proposera d'autres lieux plus adaptés.

Le prestataire proposera un carnet de plans des supports de sa signalétique patrimoniale en veillant à sa solidité et à sa stabilité, ainsi qu'à son respect des règles locales d'urbanisme (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, avis de l'Architecte des Bâtiments de France) et des règles du PNR Loire-Anjou-Touraine. Les droits d'utilisation seront cédés à la collectivité.

Pour la validation des contenus des panneaux, le maître d'ouvrage validera le contenu des panneaux.

Pour la rédaction des contenus de médiation, l'information sera épurée et simplifiée, afin d'être accessible au plus grand nombre des visiteurs. Les textes seront courts, avec une hiérarchisation des informations.

Pour le dispositif numérique de médiation, le prestataire étudiera la solution la plus efficace à mettre en place, selon différents critères (facilité d'utilisation par le grand public, insertion éventuelle d'objet 3D en réalité augmentée, efficacité de cette médiation additionnelle, coûts de développement et de maintenance...). Cela peut prendre la forme :

- d'une application à développer, permettant notamment du géoguidage,
- ou de pages web créées en responsive design depuis le back office du site Internet de la ville de Richelieu.

2/ Mission complète de maitrise d'œuvre (AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR)

Le maître d'œuvre devra finaliser la conception du parcours, et du mobilier pour ensuite consulter les entreprises et suivre les travaux. Le détail des missions est précisé dans l'article IV du présent cahier des charges.

Le périmètre du projet est fourni en annexe 1 du présent cahier des charges.

Article 4 : Missions confiées au maitre d'œuvre

Conformément aux articles L.2431-1 à L.2431-3, R.2431-4 à R.2431-7 et R.2431-19 à R.2431-23 du Code de la commande publique, les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

1/ MCO 1 : Réalisation des études préliminaires : mission DIAG + ESQ sur l'ensemble du périmètre du marché :

Cette mission a pour but :

- La vérification de l'adéquation du programme avec le budget défini, le respect des réglementations liées au terrain (analyse du site, entretien avec l'ABF, vérification des aspects règlementaires, règlement d'urbanisme, charte du PNR, etc.).
- La définition du nombre de lieux d'intérêts dans la ville et dans le parc, le mobilier (panneaux, bancs, plantations éventuelles)
- La définition du parcours touristique et patrimonial, sa médiation touristique (et son volet numérique)
- L'étude d'intégration et la médiation du parcours d'art contemporain « les chats du Cardinal »
- L'étude et le diagnostic permettront de vérifier la conformité réglementaire, budgétaire, technique.... Il s'agit donc de :
 - Faire le point sur les ambitions du projet.
 - Recueillir et faire le point sur toutes les informations disponibles concernant le terrain et l'état des lieux du futur projet.
 - Déterminer la faisabilité, les limites du projet et les possibilités d'amélioration de ce dernier.
 - Faire le point sur les intervenants qu'il faudra mobiliser pour réaliser le projet.
 - Estimer les coûts du projet.
 - L'esquisse permettra, à l'aide de la faisabilité et du diagnostic, de réaliser un projet graphique accompagné d'une estimation financière.

A l'issue des études préliminaires, l'équipe de maîtrise d'œuvre remettra un dossier complet comprenant les éléments de l'étude ainsi que l'estimation du projet.

2/ Mission complète de maitrise d'œuvre sur l'ensemble du périmètre du marché :

- Les études d'avant-projet (AVP) incluant une à deux réunions d'informations avec les habitants ; Ces études comprennent également l'établissement des pièces nécessaires au dossier de demandes d'autorisations administratives diverses ;
- Les études de projet (PRO);
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) (y compris la rédaction des pièces administratives du dossier de consultation : règlement de consultation, actes d'engagement, CCAP, etc.), conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé);
- Conformité des études d'exécution et visa (VISA) ;

- La direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ;
- L'assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR).

Article 5 : Composition de l'équipe

Le maître d'œuvre devra réunir une équipe pluridisciplinaire, comportant a minima les compétences suivantes :

- Un mandataire Paysagiste concepteur, paysagiste DPLG, DEP ou équivalent, ou inscrit sur la liste des paysagistes concepteurs, avec une expérience en secteur monument historique ou dans un périmètre d'un site patrimonial remarquable ;
- Un scénographe ;
- Une compétence en médiation touristique numérique ;
- Toute compétence complémentaire jugée nécessaire

La mission, la rémunération et la justification de la pertinence de chaque intervenant devront être détaillées et étayées.

Article 6 : Décomposition du marché

Le présent marché de maîtrise d'œuvre ne comporte ni tranche ni lot.

Le présent marché comprend les éléments de mission suivants :

- Mission Complémentaire Obligatoire 1 : Réalisation des études préliminaires : missions DIAG
 + FSO
- AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, incluant demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire.

Article 7: Planning

Le candidat s'engage à fournir avec son offre un planning prévisionnel, à indiquer les délais de chaque mission et à strictement les respecter.

Ce calendrier prenant comme base une notification prévue en **octobre 2023** en faisant figurer les différentes missions.

Le maître d'ouvrage souhaite une réception du parcours touristique et patrimonial pour la fin du 1^{er} semestre 2024.

Article 8 : Objectifs généraux

Sur la base de ce cahier des charges, des données collectées par la commune au fil des réunions, et des contraintes techniques liées à l'accessibilité des espaces publics, le maître d'œuvre devra concevoir un projet de parcours touristique dans Richelieu et aussi son parc, incluant le projet des chats décrits en annexe. Le projet devra notamment avoir comme objectifs :

- L'accompagnement de la commune dans la démarche d'information avec les riverains et les habitants (phase esquisses, vues 3D, présentation publique et éventuellement sur site....);
- La préparation des dossiers de demande de subventions et le respect de leur cadre éligible (la commune souhaite solliciter des subventions);
- La prise en compte des contraintes d'exploitation sur chantier

Article 9: Livrables attendus

Etudes préliminaires (DIAG + ESQ) :

Carnet A3 avec étude du site et diagnostic des parcours envisagés, esquisses et références de mobilier à l'étude pour le site, dessins mobiliers, maquette médiation numérique, maquette médiation (livret d'accompagnement, panneaux...), traduction des textes en anglais, ech du 1/10 ème au 1/50ème, selon pertinence.

Plan en DWG et en PDF du parcours échelle 1/1000 ème

Plan en DWG et en PDF parcours détaillé avec zooms au 1/50 ou au 1/100 selon pertinence, charte graphique

Estimation sommaire des différents scénarios

AVP:

Carnet de détail format A3 (détails mobilier, maquette médiation numérique, maquette médiation (livret d'accompagnement, panneaux...), traduction des textes en anglais)

Plan en DWG et en PDF du parcours échelle 1/1000 ème

Plan en DWG et en PDF parcours détaillé avec zooms au 1/50 ou au 1/100 selon pertinence, charte graphique

Estimatif précis et détaillé des travaux

PRO-DCE

Carnet de détail format A3 (détails mobilier, maquette médiation numérique, maquette médiation (livret d'accompagnement, panneaux...), traduction des textes en anglais), charte graphique Plan en DWG et en PDF du parcours échelle 1/1000ème

Plan en DWG et en PDF parcours détaillé avec zooms au 1/50 ou au 1/100 selon pertinence Estimatif précis et détaillé de l'ensemble des travaux (fourniture et pose du balisage, du mobilier, des plantations éventuelles, etc.)

Rédaction des pièces administratives et techniques du dossier de consultation : règlement de consultation, actes d'engagement, CCAP, etc.) pour la partie travaux,

DPGF

En fonction du scénario retenu, rédaction éventuelle d'un cahier des charges pour la constitution d'une application numérique.

Article 10 : Budget prévisionnel des travaux

110 000 € HT. L'estimation prévisionnelle évalue le seul coût des travaux hors taxes, études, diagnostics, assurance Dommage Ouvrage et imprévus.

Article 11: Acteurs de la mission

Un comité de pilotage sera créé afin de suivre la réalisation de la mission. Ce comité de pilotage sera composé ainsi : maire de Richelieu, adjoint à la culture, membres du Conseil Municipal, techniciens de la Mairie, représentant de l'Office de Tourisme, un représentant de l'Association Petites Cités de Caractère, Marie-Pierre Terrien, historienne.

Ce comité de pilotage validera les différentes étapes de la mission et les propositions soumises au vote du conseil municipal.

Au quotidien, les interlocuteurs techniques du prestataire sont la directrice générale des services ou la responsable du service culturel.

4 réunions du Comité de pilotage sont prévues au minimum. Le candidat propose dans son offre la méthodologie précise de la mission et le calendrier des rencontres et réunions du Comité de pilotage.

Par ailleurs, le candidat veille à associer les acteurs locaux et institutionnels essentiels à la bonne réalisation du projet, parmi lesquels, notamment, l'Architecte des Bâtiments de France, les services du département, l'association des Petites Cités de Caractère. Le candidat propose, dans son offre, un calendrier intégrant les réunions ou entretiens qu'il envisage d'organiser avec les acteurs et partenaires locaux.

Lors des réunions de travail intermédiaires, le prestataire rendra compte de l'état d'avancement de sa mission. Le prestataire s'engage à réaliser les modifications éventuelles sur les livrables attendus, ceci selon les remarques qui pourraient être émises par les membres du Comité de pilotage. Le prestataire préparera les comptes-rendus des réunions et rencontres organisés tout le long de la mission, et ce dans un délai de 7 jours ouvrables après chaque évènement : il les transmettra pour validation aux services de la commune, qui assureront ensuite leur diffusion. Aucun compte-rendu ne devra être diffusé sans la validation préalable de la commune.

Article 12: Conclusion

Ce document, à cette date, ne constitue qu'une étape dans l'élaboration du programme, qui ne verra son achèvement qu'au stade de l'Avant Projet (AVP). D'autres précisions seront apportées en fonction de l'élaboration des études.

Elles ne devraient toutefois pas remettre en cause, sauf décision formelle du maître d'ouvrage, ni le parti pris général, ni le coût des travaux, ni l'avancement du projet.

Le ou les concepteurs devront attirer l'attention du maître d'ouvrage sur les omissions ou impossibilités éventuelles contenues dans le présent cahier des charges. Ce document n'est pas réputé exhaustif, l'acceptation du projet par le maître d'ouvrage ne diminuera en rien les responsabilités contractuelles du maître d'œuvre. Le concepteur prenant part à la consultation est réputé avoir pris connaissance de la totalité des documents en annexe et des lieux.

Tous levés, plans ou suggestions supplémentaires qui s'avéreraient nécessaires à l'accomplissement de la mission de maîtrise d'œuvre devront être demandés par écrit au maître d'ouvrage avant la remise de l'offre. Le maître d'œuvre devra préciser, à la remise des prestations, les adaptations et modifications administratives éventuelles que le maître d'ouvrage devra engager sur le plan urbanistique et ou technique.